



FREDON
MARTINIQUE

BULLETIN DE
SANTÉ DU VÉGÉTAL
ÉCOPHYTO

BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

Cultures fruitières

EDITION MARTINIQUE

Campagne 2024



Alex DUCTEIL
Président de FREDON
MARTINIQUE
Chemin Tolobé
97224 - Ducos
Tél. 05.96.73.58.88

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambre d'Agriculture de la
Martinique, DAAF-SALIM
Martinique, FREDON
MARTINIQUE

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action du plan Ecophyto pilotée
par les ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de la
santé et de la recherche, avec
l'appui technique et financier de
l'Office français de la Biodiversité

BSV BILAN 2024

PRESENTATION DU RESEAU

• Répartition spatiale des parcelles d'observations

- **Mouches des fruits** : Réseau de piégeage ; 22 sites fixes ; 4 pièges/sites, soit un total de 88 pièges
- **HLB** : Parcelles fixes et flottantes sur tout le territoire
- **Chancre citrique** : Parcelles fixes et flottantes sur tout le territoire

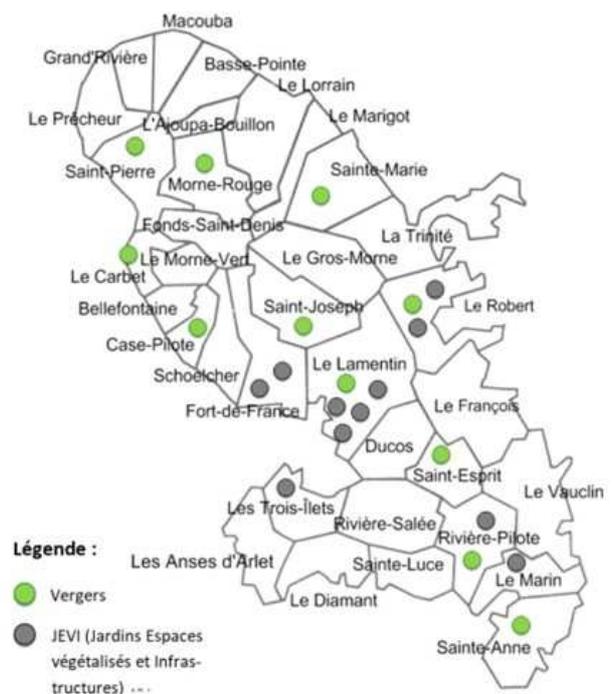


Figure 1 : Répartition spatiale des parcelles d'observations du réseau Mouches des fruits

FREDON Martinique est responsable de la filière diversification pour le réseau d'Epidémiosurveillance. Un suivi quantitatif (comptage) a été réalisé pour les familles des cultures suivantes :

- **Fruitiers divers** (goyaviers, agrumes, manguiers, pruniers d'Espagne, avocatiers, caramboliers, pomme cannelle, corossoliers, etc. – Mouches des fruits).
- **Rutacées** (Agrumes diversifiés – HLB, Chancre citrique).

• Réseau d'observateurs et lieux d'observations

L'ensemble des observations a été effectué par les techniciens de FREDON Martinique au cours de la campagne 2024. En général, les cultures/sites ont été suivis en fonction des périodicités, des types de zones géographiques et des couples organismes nuisibles/cultures :

- En continu de janvier à décembre pour les couples Agrumes – HLB, Agrumes - chancre citrique sur l'ensemble du territoire.

- Deux fois par mois pour Vergers (Fruitiers divers) - mouche des fruits (*Anastrepha obliqua*) sur 22 sites fixes. Dorénavant, les pièges ne sont plus laissés en continu tout au long de l'année, mais durant deux périodes de piégeages : de janvier à mars et de juin à octobre. Les sites fixes de piégeages se situaient (voir Figure 1) :

- Dans des vergers situés dans les principales zones de production fruitière et répartis sur tout le territoire (11 sites).
- Dans les zones portuaires et aéroportuaires de l'île, y compris les principaux ports de plaisance (9 sites).
- À proximité des lieux de stockage d'ordures et des distributeurs de fruits et légumes (2 sites).

Tableau 1 : Période d'observation en 2024

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem bre	Octobre	Novem bre	Décem bre
Mouches des fruits												
Huanglongbing												
Chancre citrique												

De façon générale, un point GPS est pris pour chaque parcelle prospectée, chaque piège installé et pour chaque prélèvement réalisé.

• Protocoles d'observations

Mouches des fruits

Un réseau de piégeage pour surveiller l'émergence de nouvelles espèces de mouches des fruits introduites en Martinique est en place depuis de nombreuses années. Il repose sur l'utilisation d'attractifs alimentaires et sexuels dans des sites identifiés comme sensibles et situés sur l'ensemble du territoire martiniquais. Les pièges à mouches des fruits ont été relevés conformément aux protocoles nationaux établis par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), à raison de deux fois par mois.

Les sites fixes de piégeages (voir Figure 1) se situaient :

- Dans des vergers situés dans les principales zones de production fruitière et répartis sur tout le territoire (11 sites).
- Dans les zones portuaires et aéroportuaires de l'île, y compris les principaux ports de plaisance (9 sites).
- À proximité des lieux de stockage d'ordures et des distributeurs de fruits et légumes (2 sites).

Ces lieux sont pertinents pour la surveillance dans la mesure où y sont concentrés des résidus de végétaux à risques, issus des ménages ou des invendus sur lesquels les mouches peuvent accomplir leur cycle de reproduction.

Sur chaque site de piégeage sont disposés 4 pièges de deux types différents :

- Trois pièges McPhail avec des attractifs sexuels (MULTILURE de type "Dome Trap" ou ECONEX mosquero). Ce sont des pièges secs où sont disposés des diffuseurs solides de paraphéromones qui n'attirent que les mâles. Ces derniers restent piégés sur une bande engluée. Sur chaque site de surveillance sont disposés trois pièges de ce type avec chacun un attractif différent : le Methyl-eugénol (ME), le Trimedlure (TR) et le Cuelure (CU). Les bandes engluées sont remplacées dès qu'elles ont recueilli des mouches ou qu'elles ont été souillées (environ une fois par mois).
- Un piège McPhail appâté avec un attractif alimentaire (HP). Il s'agit d'une solution de levure *Torula* qui est renouvelée lors de chaque passage (deux fois par mois) et attire indifféremment mâles et femelles.

Sur chaque site de suivi sont disposés trois pièges « secs » et un piège « liquide » ce qui fait un total de **88** pièges sur **22** sites permanents. Dans la mesure du possible, les pièges sont suspendus dans des arbres fruitiers susceptibles d'être infestés par des mouches des fruits (agrumes, goyaviers, pruniers d'Espagne, manguiers, papayers, corossolier, carambolier etc.). A défaut, ils sont placés à hauteur d'homme dans des endroits ombragés.

Tous les pièges sont relevés deux fois par mois. Les mouches capturées sont ramenées à la Clinique du végétal® de FREDON Martinique pour identification à la loupe binoculaire. Elles sont ensuite comptabilisées. Le total des mouches des fruits récupérées est reporté sur la fiche de notation. En cas de suspicion de présence d'une espèce de tephritidées autre que *Anastrepha obliqua* (espèce de Tephritidée autochtone et peu problématique en Martinique), les spécimens sont envoyés pour détermination au laboratoire national de référence.

Chancre citrique et HLB

La surveillance du chancre citrique et du HLB réalisée par FREDON Martinique sur tout le territoire concerne :

- Des vergers d'agrumes situés dans les principales zones de production fruitière et répartis sur tout le territoire (122 établissements prospectés une fois par semestre).
- Des revendeurs de plants d'agrumes (7 établissements prospectés lors du premier trimestre 2024), des pépinières (9 établissements prospectés une fois par trimestre) et des sites limitrophes de pépinière (12 jardins contigus et 2 vergers limitrophes prospectés une seule fois dans l'année).
- Des particuliers répartis sur tout le territoire (zones prospectées une seule fois dans l'année) :
 - o Surveillance du chancre citrique hors foyer par zone élémentaire (hors zone tampon et zone infestée)
 - o Surveillance du chancre citrique par zone élémentaire en zone tampon (entre 1 et 3 km autour des foyers de chancre citrique)
 - o Prospections dans le cadre de la gestion de foyers chancre citrique par parcelle cadastrale en zone infestée (1 km autour des foyers de chancre citrique)

FREDON Martinique prélève sur le terrain des échantillons de feuilles d'agrumes pour la recherche de ces bioagresseurs. Ces échantillons sont transmis pour analyses par des méthodes moléculaires et d'isolement au Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique.

Les prélèvements sont effectués conformément aux instructions nationales établies par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL).

PRESSION BIOTIQUE

L'année 2024 a été enregistrée comme étant la plus chaude depuis 1965 avec une température moyenne de 28,3°C.

L'activité cyclonique présente un nombre important de cyclones qui ont atteint la catégorie ouragan (11 ouragans, dont 5 majeurs).

Parmi les évènements climatiques, on retiendra :

- Le passage de l'ouragan BERYL de catégorie 4 entre le 1^{er} et le 2 juillet 2024,
- 8 mois de l'année les plus chauds jamais enregistrés,
- Un mois de janvier détenant le record du mois le plus ventilé de l'année, avec une pluviométrie plus qu'excédentaire,
- Un mois de juin caractérisé par plusieurs pannes d'alizés,
- Le nord-est plus arrosé que le sud : 3 000 à 4 500 mm au nord pour 1 500 à 2 500 sur le sud.

Ces conditions climatiques ont eu pour conséquence :

- Des conditions plus favorables au développement au chancre citrique en particulier dans le Nord et au second semestre (pluviométrie et humidité plus importantes dans le Nord et au second semestre).
- Des conditions très favorables au développement au chancre citrique en janvier : mois le plus ventilé de l'année, avec une pluviométrie plus qu'excédentaire. Les vents et la pluie facilitent la dispersion du chancre citrique.

Mouches des fruits : Toutes les mouches des fruits capturées en 2024 appartiennent à l'espèce *Anastrepha obliqua* (Macquart, 1835) [ANSTOB] qui n'est pas réglementée pour la Martinique. On distingue 2 périodes avec des niveaux d'infestation différents :

- De janvier à mai juin (Carême) : faible niveau d'infestation ;
- De juin-juillet à décembre (Hivernage) : augmentation du niveau d'infestation ;

Ces différents niveaux d'infestation s'expliquent probablement par les périodes de fructification de fruitiers majeurs pour cette espèce (goyavier, prune mombin, carambole...).

Niveau d'attaque des bio-agresseurs sur la campagne 2024

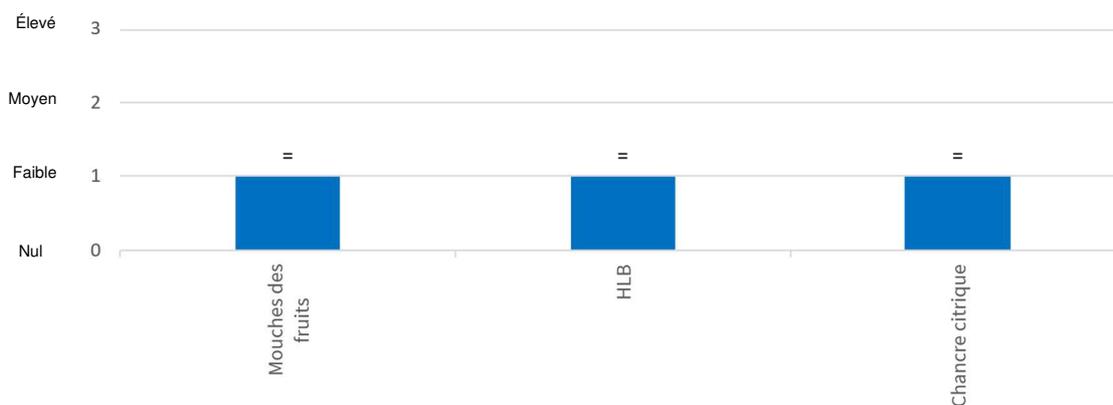


Figure 2 : Niveau d'attaque des bioagresseurs suivis

La gravité du développement du bioagresseur combine la fréquence et l'intensité des parcelles touchées ; ces paramètres révèlent la pression sanitaire de l'année sur la culture sans prendre en compte la mise en œuvre des différentes stratégies de protection.

Légende : niveau d'attaque de nul = 0 à fort = 3

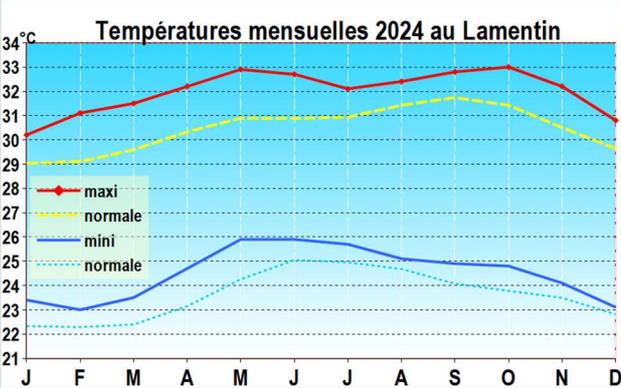
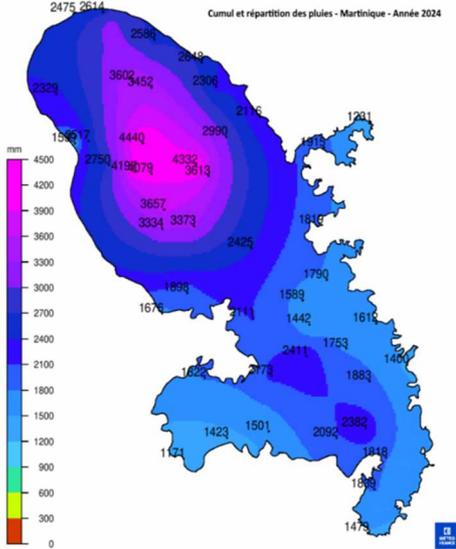
+, - et = : évolution de la pression par rapport à l'année antérieure

Le niveau d'attaque des bioagresseurs observés reste inchangé par rapport à l'année précédente : les niveaux de pression sanitaire restent faibles pour les trois bioagresseurs observés.

FACTEURS DE RISQUE

PHYTOSANITAIRE

- Bilan climatique régional (source : Météo France)

Facteurs pédoclimatique	Bilan et faits marquants
<p>Température</p>	<p>L'année la plus chaude jamais enregistrée en Martinique. Au Lamentin, 8 mois de l'année ont été les plus chauds jamais enregistrés. Mars 2024 est en seconde position après mars 2010. Septembre est le plus chaud à égalité avec 2023, comme décembre avec 2015, 2019 et 2021. La température moyenne annuelle au Lamentin est de 28,3°C ; c'est l'année la plus chaude depuis le début des mesures. L'écart avec le précédent record est significatif, +0,6°C (27,7 en 2010). Les autres stations de références ont toutes réagi de la même façon. Les températures moyennes annuelles sont les plus élevées jamais enregistrées. Les écarts avec le précédent record varient de l'égalité à +1.2 °C.</p> 
<p>Pluviométrie</p>	<p>Après un mois de janvier marqué par des précipitations plus qu'excédentaires sur l'ensemble du territoire ; le mois de février s'est distingué par un manque de pluie plus ou moins marqué sur l'île. Le territoire a connu une pluviométrie partagée en mars et pauvre en avril. Mai est resté largement déficitaire sur le territoire. Juin et juillet, notamment, ont marqué le retour de la saison pluvieuse avec un cumul excédentaire sur tout le territoire. La situation hydrique demeurait normale en août puis excédentaire en septembre. Octobre a été déficitaire, sauf sur quelques postes au nord et au Saint-Esprit. Novembre a été à nouveau excédentaire. Décembre était à la norme ou excédentaire sauf dans le Nord caraïbe où il manque 20%.</p> <p>Le nord a été plus arrosé que le sud : 3000 à 4500 mm au nord pour 1500 à 2500 sur le sud. La station la plus arrosée a été Morne Rouge avec 4440 mm ; la moins arrosée a été Petite Anse avec seulement 1171 mm.</p> 

<p style="text-align: center;">Vent</p>	<p>Au Lamentin, comme partout sur l'île, janvier et février ont été les deux mois de l'année les plus ventilés. Le reste de l'année, le vent moyen sur l'île a été quasi conforme aux normales. Le vent est généralement légèrement inférieur aux normales à partir de juin en raison de très nombreuses pannes d'alizé. En septembre, le vent a été le moins soutenu. La rafale maximale enregistrée en 2024 a eu lieu au Lorrain lors du passage d'une cellule orageuse qui a longé la côte du sud vers le nord au-dessus de l'océan : 141 km/h le 26 novembre.</p>	<p style="text-align: center;">Vent moyen au Lamentin par rapport à la normale</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>max</th> <th>2024</th> <th>min</th> <th>Moy91/2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>janv</td><td>5.8</td><td>4.8</td><td>2.8</td><td>4.2</td></tr> <tr><td>fév</td><td>6.2</td><td>3.8</td><td>2.5</td><td>4.5</td></tr> <tr><td>mars</td><td>6.5</td><td>4.0</td><td>2.8</td><td>4.2</td></tr> <tr><td>avril</td><td>5.5</td><td>4.2</td><td>2.5</td><td>4.1</td></tr> <tr><td>mai</td><td>6.0</td><td>4.5</td><td>2.2</td><td>4.3</td></tr> <tr><td>juin</td><td>6.5</td><td>4.8</td><td>3.5</td><td>4.8</td></tr> <tr><td>juillet</td><td>6.0</td><td>4.5</td><td>3.0</td><td>4.5</td></tr> <tr><td>août</td><td>5.0</td><td>3.5</td><td>2.5</td><td>3.8</td></tr> <tr><td>sept</td><td>4.5</td><td>2.8</td><td>2.0</td><td>3.0</td></tr> <tr><td>oct</td><td>4.8</td><td>2.8</td><td>1.8</td><td>3.0</td></tr> <tr><td>nov</td><td>4.5</td><td>2.8</td><td>1.8</td><td>3.2</td></tr> <tr><td>déc</td><td>5.5</td><td>3.5</td><td>2.5</td><td>4.0</td></tr> </tbody> </table>	Mois	max	2024	min	Moy91/2020	janv	5.8	4.8	2.8	4.2	fév	6.2	3.8	2.5	4.5	mars	6.5	4.0	2.8	4.2	avril	5.5	4.2	2.5	4.1	mai	6.0	4.5	2.2	4.3	juin	6.5	4.8	3.5	4.8	juillet	6.0	4.5	3.0	4.5	août	5.0	3.5	2.5	3.8	sept	4.5	2.8	2.0	3.0	oct	4.8	2.8	1.8	3.0	nov	4.5	2.8	1.8	3.2	déc	5.5	3.5	2.5	4.0
Mois	max	2024	min	Moy91/2020																																																															
janv	5.8	4.8	2.8	4.2																																																															
fév	6.2	3.8	2.5	4.5																																																															
mars	6.5	4.0	2.8	4.2																																																															
avril	5.5	4.2	2.5	4.1																																																															
mai	6.0	4.5	2.2	4.3																																																															
juin	6.5	4.8	3.5	4.8																																																															
juillet	6.0	4.5	3.0	4.5																																																															
août	5.0	3.5	2.5	3.8																																																															
sept	4.5	2.8	2.0	3.0																																																															
oct	4.8	2.8	1.8	3.0																																																															
nov	4.5	2.8	1.8	3.2																																																															
déc	5.5	3.5	2.5	4.0																																																															
<p style="text-align: center;">Ensoleillement</p>	<p>La majorité des mois de l'année connaissent une durée d'ensoleillement supérieure à la norme. Février, mars, septembre et novembre sont ensoleillés conformément aux attentes. Seul le mois d'août est moins lumineux qu'à l'habitude. La durée d'ensoleillement au Lamentin est de 2645,3 heures, soit 0,4 heure de moins que 2023, l'année la plus ensoleillée depuis le début des mesures.</p>	<p style="text-align: center;">Ensoleillement mensuel au Lamentin, en 2024</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>2024 (heures)</th> <th>moyenne (heures)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>J</td><td>217,9</td><td>217,9</td></tr> <tr><td>F</td><td>201,5</td><td>201,5</td></tr> <tr><td>M</td><td>227,3</td><td>227,3</td></tr> <tr><td>A</td><td>242,9</td><td>242,9</td></tr> <tr><td>M</td><td>237,7</td><td>237,7</td></tr> <tr><td>J</td><td>247,6</td><td>247,6</td></tr> <tr><td>J</td><td>232,4</td><td>232,4</td></tr> <tr><td>A</td><td>210,5</td><td>210,5</td></tr> <tr><td>S</td><td>205,4</td><td>205,4</td></tr> <tr><td>O</td><td>230,5</td><td>230,5</td></tr> <tr><td>N</td><td>181,9</td><td>181,9</td></tr> <tr><td>D</td><td>209,8</td><td>209,8</td></tr> </tbody> </table>	Mois	2024 (heures)	moyenne (heures)	J	217,9	217,9	F	201,5	201,5	M	227,3	227,3	A	242,9	242,9	M	237,7	237,7	J	247,6	247,6	J	232,4	232,4	A	210,5	210,5	S	205,4	205,4	O	230,5	230,5	N	181,9	181,9	D	209,8	209,8																										
Mois	2024 (heures)	moyenne (heures)																																																																	
J	217,9	217,9																																																																	
F	201,5	201,5																																																																	
M	227,3	227,3																																																																	
A	242,9	242,9																																																																	
M	237,7	237,7																																																																	
J	247,6	247,6																																																																	
J	232,4	232,4																																																																	
A	210,5	210,5																																																																	
S	205,4	205,4																																																																	
O	230,5	230,5																																																																	
N	181,9	181,9																																																																	
D	209,8	209,8																																																																	
<p style="text-align: center;">Activité cyclonique</p>	<p>En conclusion, cette saison s'est singularisée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un démarrage intense et précoce ; - une fin de saison qui s'est opérée tardivement en novembre ; - deux périodes d'accalmie statistiquement inhabituelles ; - un nombre important de cyclones qui ont réussi à atteindre la catégorie d'ouragan. 	<p style="text-align: center;">Saison cyclonique 2024</p>																																																																	

MOUCHES DES FRUITS

- Mouches des fruits (*Anastrepha obliqua*)**

Toutes les mouches des fruits capturées en 2024 appartiennent à l'espèce *Anastrepha obliqua* (Macquart, 1835) [ANSTOB] qui n'est pas règlementée pour la Martinique.

Il s'agit de 285 individus qui ont été principalement capturés en verger par des pièges « liquides » avec attractif alimentaire.

Anastrepha obliqua est une espèce de Tephritidée autochtone et peu problématique en Martinique. L'écotype de ce ravageur présent en Martinique et dans les Petites Antilles *ne pond pas dans les agrumes ni dans les mangues*, contrairement aux écotypes présents dans les Grandes Antilles et sur le continent américain.



Figure 3 : *Anastrepha obliqua* adulte

Tableau 2 : Caractéristiques des captures de Mouches des fruits (*Anastrepha obliqua*) en 2024.

Campagne de piégeage de janvier à décembre 2024	Total	Pièges HP	Pièges CU	Pièges ME	Pièges TR
Nb de mouches capturées	285	268	3	5	9
Part des captures	100 %	94 %	1,1 %	1,8 %	3,2 %
Nb de pièges avec capt.	42	32	2	2	6
Moy de MdF/piège avec capt.	6,79	11.5	1.5	2.5	1.5
Moy de MdF/piège	0,225	0,848	0,009	0,016	0,028

Pourcentage de pièges avec des MdF en 2022, 2023 et 2024

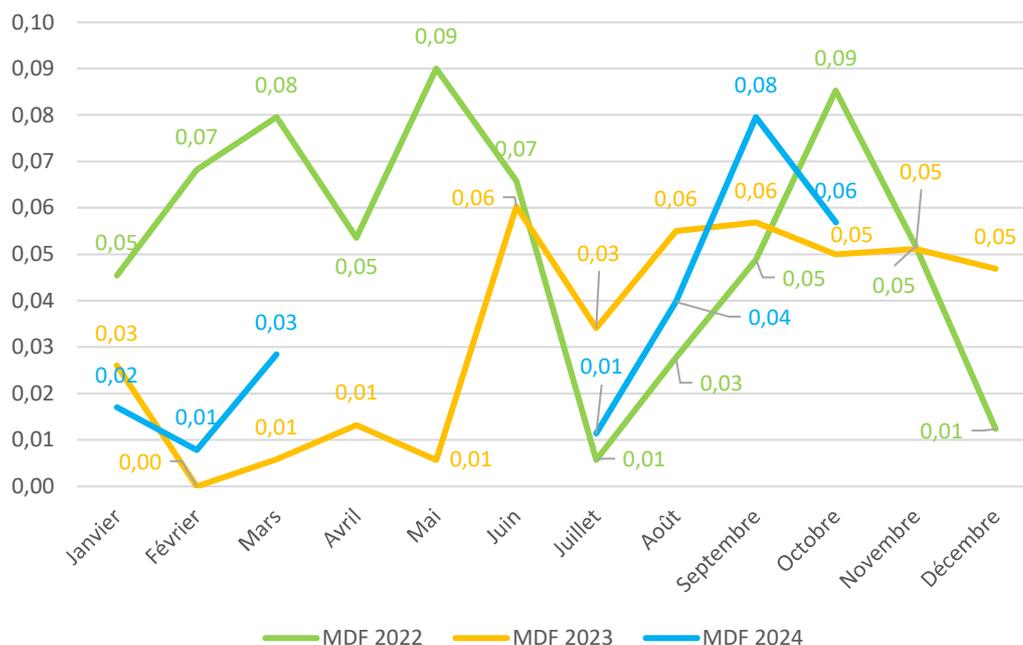


Figure 4 : Évolution des populations de MdF en Martinique en 2022, 2023 et 2024

On distingue généralement 2 périodes avec des niveaux d'infestation différents :

- De janvier à mai juin (Carême) : faible niveau d'infestation ;
- De juin-juillet à décembre (Hivernage) : augmentation du niveau d'infestation ;

Ces différents niveaux d'infestation s'expliquent probablement par les périodes de fructification de fruitiers majeurs pour cette espèce (goyavier, prune mombin, carambole...).

Globalement, le niveau d'infestation annuel en mouches des fruits en 2022 (5 % des pièges avec des Mouches des fruits) est plus important que celui de 2023 et 2024 (3 % des pièges avec des Mouches des fruits). Les valeurs indiquées sur la figure 4 correspondent au pourcentage de pièges avec captures de mouches des fruits ; il ne s'agit plus du pourcentage de Mouches de fruits par piège qui présente l'inconvénient de surévaluer le niveau d'infestation si un ou quelques pièges ont fait l'objet de nombreuses captures de mouches des fruits.

CHANCRE CITRIQUE ET HLB

- **Le chancre citrique** (*Xanthomonas citri* pv. *citri*) **et le HLB** (Huanglongbing ou Citrus Greening Disease)

Surveillance des vergers d'agrumes

En 2024, les prospecteurs de FREDON Martinique ont inspecté **122 exploitations productrices d'agrumes**. Elles ont donné lieu à **16 rapports d'inspection non conformes** suite à la détection d'un ON règlementés (HLB ou chancre citrique).

Lors de ces prospections de vergers, **19 prélèvements** ont été réalisés pour rechercher la bactérie *Xanthomonas citri* qui a été détectée dans **5 exploitations** différentes à Sainte-Marie, au Marigot, au Morne-Rouge (2 exploitations) et au Lorrain.

Ces prospections de vergers ont également donné lieu à **205 prélèvements** pour recherche de HLB qui ont conduit à la **détection de vergers contaminés par le HLB dans 11 exploitations** différentes à L'Ajoupa-Bouillon, à Ducos, au François, au Lamentin, à Sainte-Marie, aux Trois-Ilets, à Saint-Joseph (4 exploitations) et au Carbet.



Figure 5 : Décolorations asymétriques des feuilles dues au HLB



Figure 6 : Asymétrie de développement et de maturité des fruits due au HLB

Parmi ces établissements, le HLB a été détecté dans **68/75 (90,7 %)** des vergers ayant fait l'objet d'analyses. Ce qui confirme la progression de cette maladie en Martinique, tandis que **23/92 (25 %)** de ces établissements sont considérés comme exempts de HLB et font toujours l'objet de prélèvements semestriels pour la surveillance de cette maladie.

Bien que certains sites du littoral caraïbe puissent ponctuellement constituer des foyers non négligeables, les populations de psylles asiatiques des agrumes (*Diaphorina citri*) de Martinique demeurent toujours très faibles même si cet insecte semble être présent sur tout le territoire.

Ce bioagresseur semble particulièrement bien régulé dans l'île par la guêpe parasitoïde *Tamarixia radiata* et ses autres ennemis naturels, dans un contexte où les vergers d'agrumes de Martinique ne font pratiquement pas l'objet de traitements insecticides. Le buis de Chine (*Murraya paniculata*) qui est la plante-hôte privilégiée du psylle, avant les agrumes, est lui aussi relativement épargné par ce

ravageur dans l'île.

Surveillance des pépinières productrices de plants d'agrumes

En 2024, les prospecteurs de FREDON Martinique ont ainsi réalisé **34 inspections** de pépinières de plants d'agrumes. Elles n'ont donné lieu à **aucun prélèvement** pour recherche de *Xanthomonas citri* et à **862 arbres prélevés** pour recherche de HLB avec **11 positifs** pour **6 inspections non conformes** dans **5 établissements différents**.

Surveillance des revendeurs (jardineries) de plants d'agrumes

Les 7 revendeurs de plants d'agrumes de la liste initiale ont été contactés et prospectés lors du 1er trimestre 2024. Les prospections chez ces 7 revendeurs ont donné lieu à 30 prélèvements pour recherche de HLB et **une détection de HLB** dans une jardinerie.

Surveillance environnement des pépinières de plants d'agrumes

Un verger est considéré comme limitrophe lorsqu'il est situé à une distance maximale d'1 km à vol d'oiseau d'un établissement de production. Un jardin est considéré comme limitrophe lorsqu'il est situé sur une parcelle cadastrale contigüe d'une pépinière.

En 2024, **12 jardins contigus** et **2 vergers limitrophes** de pépinière ont été prospectés. Elles ont donné lieu à **21 prélèvements** pour recherches de HLB et **une détection** le 22/04/2024 chez un particulier du Robert.

Surveillance du chancre citrique hors foyer par zone élémentaire

En dehors des zones délimitées chancre citrique, des prospections sont réalisées par FREDON Martinique chez un particulier pour chaque zone élémentaire de 2,25 km² (carré de 1,5*1,5 km), sur tout le territoire de la Martinique. Selon la carte des zones délimitées chancre citrique mise à jour au 1er janvier 2024, cela correspond à approximativement 357 zones élémentaires en 2024.

En 2024, les prospecteurs de FREDON Martinique ont réalisé **342 prospections** chez des particuliers hors foyer n'ayant donné lieu à **aucun prélèvement** pour recherche de la bactérie responsable du chancre citrique.

Surveillance du chancre citrique par zone élémentaire en zone tampon

Autour de chaque foyer de chancre citrique, des prospections sont réalisées par FREDON Martinique chez deux particuliers pour chaque zone élémentaire de 2,25 km² (carré de 1,5*1,5 km) se situant entre 1 et 3 km d'un arbre contaminé (zone de sécurité). Selon la carte des zones délimitées chancre citrique au 1er janvier, cela correspond à **48 zones élémentaires** en 2024.

En 2024, les prospecteurs de FREDON Martinique ont réalisé **90 prospections** de particuliers en zone tampon. **4 prélèvements** (en verger) qui se sont avérés positifs à la bactérie responsable du chancre citrique.

Prospections dans le cadre de la gestion de foyers chancre citrique par parcelle cadastrale en zone infestée

En 2024, les prospecteurs de FREDON Martinique ont réalisé **1583 prospections** de parcelles cadastrales chez des particuliers en zones infestées. Il a ainsi été réalisé **23 prélèvements** pour recherche de chancre citrique en zones infestées qui ont donné lieu à la confirmation de **15 nouvelles parcelles cadastrales contaminées**.

Outre ces détections, dans le cadre de ces prospections, **14 parcelles cadastrales avec un ou plusieurs agrumes symptomatiques** ont été identifiées sans qu'il soit possible de réaliser de prélèvement (propriétaire absent). Ces dossiers ont été transmis en vue de leur traitement par le DAAF/SALIM.

Bilan de la surveillance

Le Huanglongbing (HLB) aussi appelé « la maladie du dragon jaune » est une maladie largement répandue sur le territoire. Les cas de pressions élevées dans le tableau 3 sont majoritairement dus à une faible quantité d'observation (ex. : 3 détections sur 4 observations en janvier et 3 détections sur 3 observations en novembre). La pression sanitaire du HLB en 2024 (taux de détection : 9 %) a été

globalement 2 fois moindre qu'en 2023 (taux de détection : 21 %), avec des détections sur pratiquement toute l'année 2023, tandis qu'on a pu observer une pause des détections de mai à octobre 2024.

Tableau 3 : Évolution de la pression du HLB en Martinique en 2023 et 2024

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
HLB en 2023 (Huanglongbing)	0%	7%	37%	67%	14%	0%	54%	0%	14%	0%	30%	20%
HLB en 2024 (Huanglongbing)	75%	25%	0%	25%	0%	0%	10%	0%	0%	0%	100%	6%

Niveau d'attaque :



Au cours de l'année 2024, le chancre citrique a exercé une pression globalement faible (10 %), avec des détections principalement observées dans le nord de la Martinique. En somme, les conditions climatiques n'ont pas été assez favorables au développement et à la propagation de *Xanthomonas citri* pv. *citri*. La pression moyenne observée est due au nombre réduit d'observations durant les mois de janvier, mai et septembre (par exemple : 14 observations pour 6 détections en mai).

La pression sanitaire du chancre citrique en 2024 (taux de détection : 10 %) a été globalement 2 fois plus importante qu'en 2023 (taux de détection : 5 %), avec des niveaux contamination plus élevés en janvier et mai 2024.

La maîtrise de cet organisme règlementé de quarantaine a aussi été maintenue grâce à la collaboration des producteurs et particuliers avec les agents de la DAAF pour l'élimination des arbres infectés.



Figure 7 : Taches circulaires brunâtres avec halo jaune sur fruit dues au chancre citrique



Figure 8 : Taches circulaires brunâtres avec halo jaune sur feuilles dues au chancre citrique

Tableau 4 : Évolution de la pression du chancre citrique en Martinique en 2023 et 2024

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Chancre citrique en 2023 (<i>Xanthomonas citri</i> pv. <i>citri</i>)	5%	4%	3%	4%	3%	0%	4%	20%	14%	5%	13%	0%
Chancre citrique en 2024 (<i>Xanthomonas citri</i> pv. <i>citri</i>)	33%	17%	0%	1%	43%	1%	3%	0%	20%	0%	0%	0%

Niveau d'attaque :

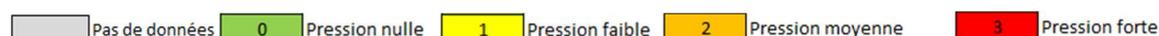




Figure 9 : Carte des zones délimitées chancre citrique en application de l'arrêté préfectoral de 2022 actualisée le 01/01/2025

Cette carte est réalisée à partir des **147** points GPS de tous les agrumes dont la contamination a été confirmée par analyse entre 2023-2025 et les arbres symptomatiques étiquetés à proximité immédiates (même propriétaire). Le point en jaune correspond à un verger qui doit encore faire l'objet d'abattage d'arbres.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce BSV Bilan de campagne a été préparé par l'animateur filière inter-filière de FREDON Martinique et a été élaboré sur la base des observations réalisées, tout au long de la campagne, par le DAAF/SALIM et FREDON Martinique.